

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2010

Le dix huit décembre deux mille dix à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Etaient présents : Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Marie-Claude LEGALLIER, Laurent LEFEBVRE, Florence LOUVET, Pascal KNOBELSPIESS, Didier LEROY, Patrice PETIT, Chryseline GAUTIER, Jean-François DESCHAMPS, Isabelle DELAISEMENT, Danièle LASNON, Odile BIGO et Christian BRUMACHON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes : Françoise DENEUVE et LOUET Véronique.

Absent excusé: Anthony RENAUD.

Pouvoirs : Catherine MERLEN pouvoir à Annie PRIEUR.

Date de convocation : 10 décembre 2010 Date d'affichage : 10 décembre 2010

Nombre de conseillers : En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **16**

Le procès verbal de la réunion précédente a été adopté A L'UNANIMITÉ.

BAIL PROFESSIONNEL AU PROFIT DE Chrystelle BODÉ, Psychologue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un local dans le presbytère, situé Chemin de la Poterie, sera loué à Chrystelle BODÉ, à compter du 1^{er} janvier 2011, pour exercer son activité de psychologue et précise qu'il est nécessaire d'établir un bail professionnel.

Après exposé et après en avoir DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord pour l'établissement d'un bail professionnel chez SCP VAUCHELLE & BOUGEARD à Mesnil-Esnard à effet du 1^{er} janvier 2011.

Le bail est conclu aux mêmes conditions tarifaires que celui de l'infirmier installé à l'étage.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce bail.

A L'UNANIMITÉ

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DU PLATEAU EST – S.I.P.P.E –

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des nouveaux statuts du syndicat intercommunal de la piscine du plateau Est (SIPPE) DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'adhésion de la Commune au dit SIPPE.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 21 octobre 2010 n° 47.2010.

A L'UNANIMITÉ

DECISIONS MODICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2010

Virements de crédits

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes reprises sur le tableau ci-joint :

N° de CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DES CHARGES PREVISIONNELLES	DIMINUTION DES CHARGES PREVISIONNELLES
	SECTION DE FONCTIONNEMENT COMPTES DE CHARGES		
60613	Combustible	2900,00 €	
60623	Alimentation	2500,00 €	
60628	Autres fournitures	2500,00 €	
61521	Entretien terrains	2000,00 €	
61522	Entretien bâtiments		15000,00 €
6156	Maintenances	5000,00 €	
6358	Autres droits	100,00 €	
6411	Personnel titulaire	7500,00 €	
6413	Personnel non titulaire	2500,00 €	
6451	Cotisations à l'URSSAF		5000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC		500,00 €
6471	Prestations versées (FNAL)		2500,00 €
6475	Médecine du travail		2000,00 €
023	Virement section Investissement	22231,00 €	
	22231,00 €	47231,00 €	25000,00 €

N° de CPT	LIBELLE	DIMINUTION DES PRODUITS PROVISIONNELS	AUGMENTATION DES PRODUITS PREVISIONNELS
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	COMPTES DE PRODUITS		
7381	Taxe add. Droits de mutation		8824,00 €
7475	Groupements de collectivités	2293,00 €	
7478	Autres organismes		450,00 €
752	Revenus des immeubles		5000,00 €
6419	Remb. Rémunérations personnel		7500,00 €
7713	Libéralités reçues		750,00 €
7788	Produits exceptionnels divers		2000,00 €
	-22231,00 €	2293,00 €	24524,00 €
		49524,00 €	49524,00 €

N° CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	DIMINUTION DES DEPENSES PREVISIONNELLES
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
	COMPTES DE DEPENSES		
2315-114	Ateliers Municipaux		75960,00 €
2182 – 92	Matériels roulants	30000,00 €	
2315-96	Eclairage public	50000,00 €	
2315-93	Equipements dans bâtiments communaux	20000,00 €	
	24040,00 €	100000,00 €	75960,00 €
		DIMINUTION DES RESSOURCES PREVISIONNELLES	AUGMENTATION DES RESSOURCES PREVISIONNELLES
	COMPTES DE RESSOURCES		
10222	FCTVA	6275,00 €	
10223	TLE		8084,00 €
021	Virement à la section d'Investissement		22231,00 €
	-24040,00 €	6275,00 €	30315,00 €
		106275,00 €	106275,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente minutes.